



# ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

**Fiche AAPPMA**



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

## Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 12 kms  
- L'Ancre

Etangs : 4.5 hectares  
- Etang du vélodrome  
- Nouvel étang

## Membres du bureau

### Président

FROIDURE Laurent

### Vice-Président

CARON Jacky

### Trésorier

COGNET Didier

### Secrétaire

COGNET Didier

## Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

## Services

- Toilettes
- Ponton personne mobilité réduite

## Présentation

L'association de pêche d'Albert dispose du droit de pêche sur "les étangs du Vélodrome", ainsi que sur la rivière Ancre, classée en première catégorie piscicole.

Vous trouverez un camping à proximité immédiate de ces parcours de pêche. A signaler que le site des étangs a été aménagé et permet d'offrir une promenade aux accompagnateurs.

L'association propose tous les types de pêche : pêche aux blancs, pêche aux carnassiers, pêche à la truite, pêche à carpe et pêche à carpe de nuit.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	114.00€	94.30€	27.20€	42.00€	8.00€	14.10€	36.50€
<b>OPTIONS</b>							
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	-

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Bricomarché - Mr Godefroy** - 37, du 11 novembre - 80300 Albert - 03-22-74-69-25

## Règlement

**Pêche sur l'Ancre rivière de 1ère catégorie piscicole conditions :**

**De l'ouverture à la fin du mois de juin :** les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

**Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).**

*Les lâchers de truites seront indiqués par affichage sur les panneaux d'informations aux étangs.*



# ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours

## Nouvel etang



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** étang

**Catégorie :** 2ème catégorie

**Surface :** 2.69 Ha

**Type(s) de pêche :**

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

**Services :**

- Toilettes
- Ponton personne mobilité réduite



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Brochet et sandre : les samedis, dimanches et jours fériés

### 2 prises par jour de pêche autorisée et à 2 lignes dont deux aux carnassiers

Pour la pêche au vif, l'hameçon simple est obligatoire

*En cas de rempoissonnement ou de manifestation, les dates de fermeture seront affichées aux étangs.*

### Règlement carpe de jour:

- **Remise à l'eau obligatoire et immédiate des carpes** dans les deux étangs de la société (quelque soit leur taille).
- La pêche se fera avec **un hameçon simple**.
- **Tapis de réception** (grand et épais), **épuisette** (ouverture minimum 1m) et **sac de pesée sont obligatoires**.
- **Pas de ligne sur la berge opposée**.

*Des réunions de bureau sont effectuées, celles-ci sont ouvertes à tous et ont lieu au local de l'école de pêche (situé à côté du camping municipal).*

Les dates et horaires sont affichés sur les panneaux aux étangs.

**Taille de capture :** sandre : 50 cm brochet : 60 cm

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**01 octobre -> 31 décembre**

#### • Spécificité

brochet et sandre : les samedis, dimanches et jours fériés

#### • Poissons présents :

Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre

#### • Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour, Pêche à la carpe de nuit, Pêche au coup et à l'anglaise, Pêche au mort manie, Pêche au vif, Pêche en batterie



# ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

http://aappma-albert.wifeo.com/ (http://aappma-albert.wifeo.com/)

Fiche Parcours

## Etang du vélodrome



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** étang

**Catégorie :** 2ème catégorie

**Surface :** 4.78 Ha

**Type(s) de pêche :**

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

**Services :**

- Toilettes
- Ponton personne mobilité réduite



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**Brochet :** tous les jours du 1er au 31 janvier et du 1er mai au 31 décembre.

**2 prises par jour de pêche autorisée et à 2 lignes dont deux aux carnassiers**

Pour la pêche au vif, l'hameçon simple est obligatoire

*En cas de rempoissonnement ou de manifestation, les dates de fermeture seront affichées aux étangs.*

### Règlement carpe de jour:

- **Remise à l'eau obligatoire et immédiate des carpes** dans les deux étangs de la société (quelque soit leur taille).
- La pêche se fera avec **un hameçon simple**.
- **Tapis de réception** (grand et épais), **épuisette** (ouverture minimum 1m) et **sac de pesée sont obligatoires**.
- **Pas de ligne sur la berge opposée**.

*Des réunions de bureau sont effectuées, celles-ci sont ouvertes à tous et ont lieu au local de l'école de pêche (situé à côté du camping municipal).*

Les dates et horaires sont affichés sur les panneaux aux étangs.

**Taille de capture :** sandre : 50 cm brochet : 60 cm

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**01 janvier -> 31 décembre**

#### • Spécificité

brochet : tous les jours du 1er au 25 janvier et du 1er mai au 31 décembre.

#### • Options

##### Option carpe de nuit :

- Carte Interfédérale : -
- Carte Majeure : -
- Carte Mineure : -
- Carte Femme : -
- Carte -12ans : -
- Carte Hebdomadaire : -
- Carte Journalière : -

#### • Poissons présents :

Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

#### • Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



## ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours

## Albert L'Ancre



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** rivière

**Catégorie :** 1ère catégorie

**Berge :**

- Gauche et Droite
- Droite

**Linéaire :** 0.1 km

**Type(s) de pêche :**

Pêche aux salmonidés



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**De l'ouverture le 12 mars au 30 juin:** les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

**Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).**

*Les lâchers de truites seront indiqués par affichages sur les panneaux d'informations aux étangs.*

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ière catégorie**

#### • Options

##### Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

Carte Hebdomadaire : -

Carte Journalière : -

#### • Poissons présents :

Anguille , Truite

#### • Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers



# ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours

## Albert L'Ancre 1



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** rivière


**Catégorie :** 1ère catégorie

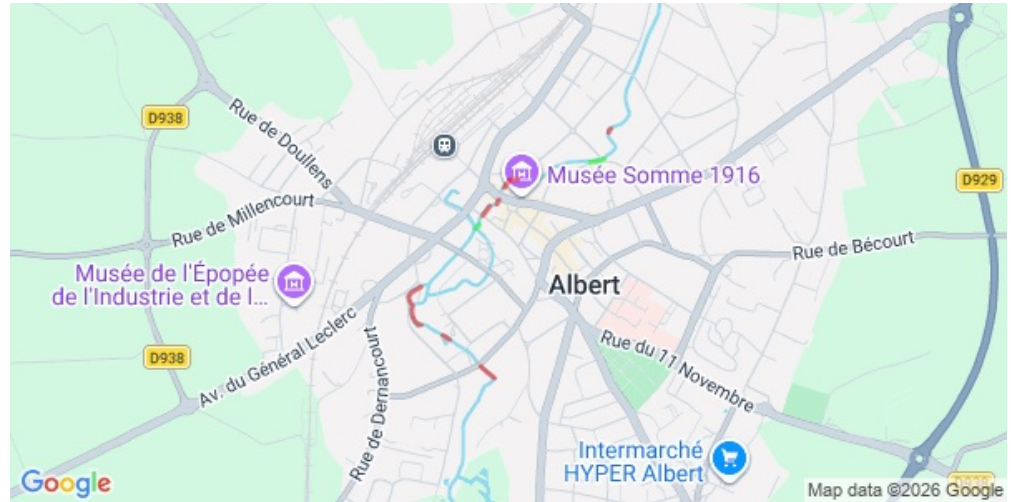
**Berge :**





- Droite
- Droite
- Droite
- Droite
- Droite
- Droite
- Droite
- Gauche
- Gauche
- Droite

**Linéaire :** 0.5 km

**Type(s) de pêche :**

 Pêche aux salmonidés



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**De l'ouverture le 12 mars au 30 juin:** les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

**Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).**

*Les lâchers de truites seront indiqués par affichages sur les panneaux d'informations aux étangs.*

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ère catégorie**

#### • Options

##### Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

Carte Hebdomadaire : -

Carte Journalière : -

#### • Poissons présents :

Anguille , Truite

#### • Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers



## ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours

## Albert L'Ancre 2



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** rivière

**Catégorie :** 1ère catégorie

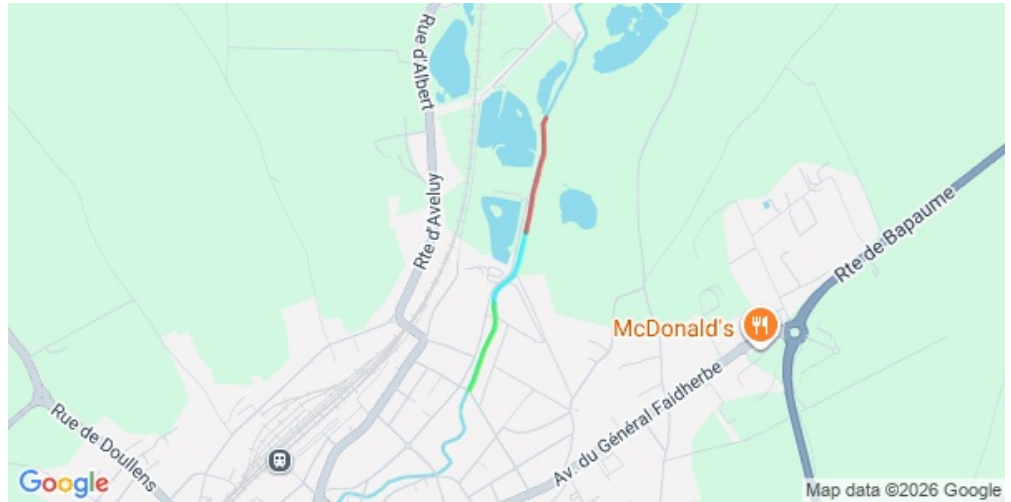
**Berge :**

- Gauche
- Gauche et Droite
- Droite

**Linéaire :** 1.1 km

**Type(s) de pêche :**

Pêche aux salmonidés



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**De l'ouverture le 12 mars au 30 juin:** les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

**Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).**

*Les lâchers de truites seront indiqués par affichages sur les panneaux d'informations aux étangs.*

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ière catégorie**

#### • Options

##### Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

Carte Hebdomadaire : -

Carte Journalière : -

#### • Poissons présents :

Anguille , Truite

#### • Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers



# ALBERT

Les étangs du Vélodrome

Place Emile Leturcq - Mairie d'Albert - 80300 ALBERT

Tél. : 06-17-62-97-35 (tel:06-17-62-97-35) - Email : laurentfroidure@free.fr (mailto:laurentfroidure@free.fr)

<http://aappma-albert.wifeo.com/> (<http://aappma-albert.wifeo.com/>)

Fiche Parcours

## Albert L'Ancre 3



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** rivière


**Catégorie :** 1ère catégorie

**Berge :**





- Gauche
- Gauche et Droite
- Gauche
- Gauche et Droite
- Gauche
- Droite

**Linéaire :** 3.5 km

**Type(s) de pêche :**

 Pêche aux salmonidés



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

**Condition de pêche**

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**De l'ouverture le 12 mars au 30 juin:** les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

**Tous les jours du 1er juillet à la fermeture légale (voir arrêté préfectoral).**

*Les lâchers de truites seront indiqués par affichages sur les panneaux d'informations aux étangs.*

**Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)**

**Ouverture 1 ère catégorie -> Fermeture 1ère catégorie**

• **Options**

**Option alevinage rivière :**

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

Carte Hebdomadaire : -

Carte Journalière : -

• **Poissons présents :**

Anguille , Truite

• **Techniques de pêche :**

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers